

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MAI 1874.

GRANDE NATURALISATION.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

*Demande du sieur Charles-Raphaël-Aimé-Hyacinthe-Antoine-Joseph
MOREAU DE BELLAING.*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Charles-Raphaël-Aimé-Hyacinthe-Antoine-Joseph Moreau de Bellaing, propriétaire et agronome à Rothem, province de Limbourg, né le 11 avril 1825 à Bellaing (France), tendante à obtenir la grande naturalisation ;

Vu le § 1^{er} de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Charles-Raphaël-Aimé-Hyacinthe-Antoine-Joseph Moreau de Bellaing.

Le Secrétaire,
AMÉDÉE VISART.

Le Président,
PETY DE THOZÉE.
